

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° 80/225 du 16/05/80  
/MJJ-DGTFP-ET

Portant intégration et nomination de Monsieur  
OBAMI-MONGO Bernard, dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

S.G.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/135 du 22.9.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 280 du 12 Janvier 1980 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 79-706 du 31.12.1979 portant modification des Membres du Conseil des Ministres ;

A R R E T E :

.../...

4/2

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur OBAMI-MONGO Bernard, né le 11 Janvier 1953 à Gamboma Poste, titulaire de la Licence (Sociologie) et du Diplôme d'Etudes Approfondies de Démographie obtenus respectivement à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville et à l'Université Jean MOULIN Lyon III (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 16 Mai 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A - O B A .-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DC/TFP.DFP	3
DFP.BST	1
SGF	3
DEF	1
MIN	1
SGEN	2
DEAA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2